



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1^{er} décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 07/2025-3

Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les consorts HALLER

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 382/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur François Pierre HALLER et Monsieur Marcel Armand Pierre HALLER tous deux de Biwer, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 543/6058, lieu-dit « Op der Ĕmkéier », terre labourable, d'une surface de 66 ares et 20 centiares, au prix de 2.000.000 € ;

Vu le crédit de 2.000.000 € prévu à l'article 4/650/221100/99002 libellé « *Acquisition de terrains nus* » au budget approuvé de l'exercice 2025 ;

Considérant que la vente s'inscrit dans le cadre de l'extension du campus scolaire et sportif ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE A SIX VOIX OUI, UNE VOIX NON ET UNE ABSTENTION

d'approuver l'acte de vente n° 382/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur François Pierre HALLER et Monsieur Marcel Armand Pierre HALLER tous deux de Biwer, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 543/6058, lieu-dit « Op der Ĕmkéier », terre labourable, d'une surface de 66 ares et 20 centiares, au prix de 2.000.000 € .

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 11 décembre 2025



Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

